

**Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, session 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.**

La rectrice de l'académie de Nice,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Monsieur CASTEL Yves, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de classe normale, président, Rectorat de l'académie de Nice, Nice.

Madame SANLIARD Aurélie, professeure agrégée de classe normale, vice-présidente, Rectorat de l'académie de Nice, Nice.

Monsieur TRIOLLE Marc, professeur certifié et assimilé hors classe, expert, Lycée du Val d'Argens, Le Muy.

Monsieur FAUQUET Xavier, technicien de recherche et de formation de classe normale, Lycée Rouvière, Toulon.

Madame WALLISKY Eléa, professeure agrégée de classe normale, Collège Joseph Pagnol, Saint-Laurent-du-Var.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice, le

Signé, **Natacha CHICOT**,  
Rectrice de l'académie de Nice

**Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre, session 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.**

La rectrice de l'académie de Nice,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre, au titre de l'année 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Madame NERETTI Anne-Charlotte, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale de classe normale, présidente, Rectorat de l'académie de Nice, Nice.

Monsieur DANLOS Francois, agrégé classe exceptionnelle, vice-président, Lycée Thierry Maulnier, Nice.

Monsieur COTTALORDA Jean-Michel, ingénieur d'études hors classe, expert, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame GUIBERT Claude, technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, Lycée Dumont d'Urville, Toulon.

Monsieur MARTORANA Vito, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, Lycée Thierry Maulnier, Nice.

Madame RINALDO Isabelle, professeure certifiée et assimilée hors classe, Lycée Auguste Renoir, Cagnes-sur-Mer.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nice, le

Signé, **Natacha CHICOT**,  
Rectrice de l'académie de Nice